



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

26 novembre 2012

L'an deux mille douze, le 26 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 20 novembre 2012, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. J-M. BERINGUIER, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE,
J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à A. PERCONTE en date du 26/11/12)
Mme A. BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 19/11/12)
Mme Christine PICCA (Pouvoir C. POLENTINI en date du 19/11/12)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 25/11/12)
M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 26/11/12)
M. Paul BERTHOLLET (Pouvoir à C. SERGENT en date du 19/11/12)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 22/11/12)
M. Georges MORIN (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 23/11/12)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et M. Jérôme DESMOULINS

Mme Michèle BREUILLÉ a été élue secrétaire de séance.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* Note sur l'accessibilité

L'ensemble des conseillers municipaux présents entend les

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 15 octobre 2012

Le procès verbal du conseil municipal du 15 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ**Rapporteur : Pierre VERRI****DEL149-12 Adhésion de la commune de Saint-Martin d'Uriage au Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise (SIERG)**

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) demande à la commune de Gières de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Martin d'Uriage au SIERG, en vue d'une alimentation future en secours et appoint.

En effet, c'est en amont des travaux réalisés actuellement pour alimenter la commune de Vaulnaveys-le-Haut, que le SIERG a sollicité la commune de Saint-Martin d'Uriage pour un dimensionnement adéquat des ouvrages, en vue de permettre une éventuelle alimentation future. La nouvelle conduite d'adduction du SIERG, présente en limite communale, permettra ainsi un raccordement de cette commune en cas de nécessité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Saint-Martin d'Uriage suite à la délibération de son conseil municipal en date du 25 septembre 2012.

FINANCES ET ÉCONOMIE**Rapporteur : Christelle POLENTINI****DEL150-12 Demande de subvention au titre du produit des amendes de police du Conseil général de l'Isère pour les travaux d'aménagement de l'avenue d'Uriage**

Dans le cadre des opérations d'aménagement de voirie et d'amélioration de la sécurité des usagers, le Conseil général de l'Isère accorde des subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police. Il est donc proposé au Conseil municipal de déposer une demande de subvention à ce titre auprès des services du Département pour les travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue d'Uriage. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 370 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police du Conseil général de l'Isère pour l'année 2013 pour l'opération d'aménagement de l'avenue d'Uriage et approuve le plan de financement annexé à la présente délibération.

Dépenses	Recettes
442 520 € TTC	DETR (Etat) : 86 000 €
	Amende de police (Département) : 40 000 €
	Autofinancement : 316 520 €
Total : 442 520 € TTC	

URBANISME

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL151-12 Acquisition de la parcelle AP n°146 appartenant à Monsieur ROLLAND Roger – rue des Routoirs

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, un emplacement réservé (ER11) destiné à *l'élargissement au carrefour de la rue de la Gare et de la rue des Routoirs et l'élargissement de la rue des Routoirs (2,00m)*, afin d'y aménager la voirie et les trottoirs. Dans le cadre de l'urbanisation de l'éco quartier du Petit Jean et suite à l'étude réalisée sur les circulations et les stationnements du secteur, la rue des Routoirs doit être prolongée en direction du quartier du Chamandier. Il convient d'engager les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la rue des Routoirs pour la sécurité des usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AP n°146 appartenant à M. ROLLAND Roger au prix de 95€ et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL152-12 Vente d'une place de stationnement à Mme BELAUBRE – Chemin du Sonnant

Par délibération n°DEL080-12, en date du 20 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de découpage foncier des propriétés communales situées chemin du Sonnant, ainsi que la vente des lots issus de ces divisions. Mme BELAUBRE souhaite se porter acquéreur d'une place de stationnement (14m² environ) correspondant à la parcelle section AO n°279, issue de la parcelle AO n°160 appartenant à la commune, ainsi que de la part indivise des espaces communs permettant d'accéder à ce terrain. Il convient de formaliser cette vente, dont les frais notariés restent à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des biens précités à Mme BELAUBRE, au prix de 5.000 € et autorise M. le Maire à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire.

ÉDUCATION ET EMPLOI

Rapporteur : Habib EL GARÈS

DEL153-12 Attribution d'une subvention au collège du Chamandier

Dans le cadre de projets d'établissement inscrits au sein d'un contrat d'objectifs, plusieurs voyages culturels et linguistiques sont proposés durant l'année scolaire aux collégiens giérois dont un voyage intitulé « Développement linguistique de l'Espagnol ». Ce voyage aura lieu du 12 au 17 mai 2013 (5 nuitées). 16 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiatives, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de la commune de 5 € par nuitée et par élève et donc d'octroyer une subvention globale de 400 € pour l'ensemble du séjour.

TRAVAUX

Rapporteur : Ange PERCONTE

DEL154-12 Signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'avenue d'Uriage

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement de l'avenue d'Uriage sur la commune de Gières avec notamment, la création d'une « zone 30 », une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée. Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts (lot n°1 : voirie et lot n°2 : réseaux secs).

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est :

Pour le lot 01 : Entreprise COLAS pour un montant de 196 431,90 € HT (offre de base) et 29 932,00 € HT (option « béton désactivé ») soit un total de 226 363,90 € HT.

Pour le lot 02 : EEE ALPES DAUPHINE CITEOS pour un montant de 69 278,94 € HT (offre de base) et une moins value de 2 772,84 € HT pour l'option « éclairage LED » soit un total de 66 506,10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 01 et 02 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification.

DEL155-12 Avenue d'Uriage, rue des Martinets et rue Victor Hugo : travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et télécommunication)

En séance du 6 février 2012, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'enfouissement des lignes aériennes de réseaux secs (électricité, éclairage public et télécommunication), au droit des rues des Martinets et Victor Hugo, ainsi que de l'avenue d'Uriage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'opération d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication (sauf le câble) au stade projet ; valide les montants prévisionnels de l'opération, (montant global de l'opération : 261 595 € TTC et participation prévisionnelle de la commune : 174 285 € net), demande au SEDI de réaliser les travaux et autorise M. le Maire à procéder au paiement de la contribution suivant les appels de fonds demandés par le SEDI, à savoir un acompte de 80% et le solde à la présentation du décompte général définitif.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Laurent MOTTE demande de recevoir les dates de conseil municipal plus en avance.

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20h00.